

Liste des objectifs politiques et spécifiques

selon l'article 4 du règlement général, l'article 2 du règlement FEDER et l'article 14 du règlement CTE

Objectif politique 1

« Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante »

Objectifs spécifiques :

- 1.1 Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
- 1.2 Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics
- 1.3 Renforcer la croissance et la compétitivité des PME
- 1.4 Développer les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise

Objectif politique 2

« Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques »

Objectifs spécifiques :

- 2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique
- 2.2 Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables
- 2.3 Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local
- 2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes
- 2.5 Prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau
- 2.6 Favoriser la transition vers une économie circulaire
- 2.7 Améliorer la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution

Objectif politique 3

« Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC »

Objectifs spécifiques :

- 3.1 Renforcer la connectivité numérique
- 3.2 Développer un RTE-T durable, intelligent, sûr, intermodal et résilient face aux facteurs climatiques
- 3.3 Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière
- 3.4 Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable

Objectif politique 4

« Une Europe plus sociale mettant en oeuvre le socle européen des droits sociaux »

Objectifs spécifiques :

- 4.1 Améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de bonne qualité grâce au développement de l'innovation et des infrastructures en matière sociale
- 4.2 Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures
- 4.3 Renforcer l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux
- 4.4 Garantir l'égalité de l'accès aux soins de santé grâce au développement des infrastructures, y compris les soins de santé primaires
- 4.5 Améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité par-delà les frontières
- 4.6 Améliorer l'accès à l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie et la qualité de ces derniers par-delà les frontières en vue d'augmenter leurs niveaux en matière d'instruction et de compétences reconnus par-delà les frontières
- 4.7 Améliorer l'accès égal et en temps opportun à des soins de santé de qualité durables et abordables par-delà les frontières
- 4.8 Améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des soins de longue durée par-delà les frontières
- 4.9 Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté, notamment en renforçant l'égalité des chances et en combattant les discriminations par-delà les frontières

Objectif politique 5

« Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales »

Objectifs spécifiques :

- 5.1 Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines
- 5.2 Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux

Objectif politique 6

« Une meilleure gouvernance Interreg »

Objectifs spécifiques :

- 6.1 Renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics, en particulier ceux chargés de gérer un territoire spécifique, et des parties prenantes
- 6.2 Contribuer à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières
- 6.3 Renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics et des parties prenantes à mettre en oeuvre des stratégies macro-régionales et des stratégies relatives aux bassins maritimes